

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2018

TRÉSORERIE ASSOCIATIONS - (N° 1329)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par

M. Fanget, M. Balanant, M. Bru, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe, Mme Vichnievsky et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« associations »

insérer les mots :

« ou de fondations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre aux fondations reconnues d'utilité publique de bénéficier de ce dispositif au même titre que les associations reconnues d'utilité publique.